



**CONSEIL MUNICIPAL  
DECISION DU MAIRE**

(application des articles L. 2122.22 et L 2122.23  
du Code Général des Collectivités Territoriales)

N° : 23-18

Date : 07 AVR. 2023

Affiché le : 07 AVR. 2023

**Domaine d'intervention : 3.3 LOCATIONS**

**Objet : Convention D'occupation Précaire - Commune de Vitrolles /Daniel LAURENT**

Le Maire de Vitrolles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2122.22 et L 2122.23,

Vu la délibération n°20-47 en date du 26 mai 2020 donnant délégation de pouvoir au Maire,

Vu la Décision du Maire n° 22-19 en date du 4 avril 2022, autorisant Monsieur Daniel LAURENT à occuper le logement sis au groupe scolaire Prairial,

Considérant que la Commune, afin de satisfaire aux besoins d'intérêt général liés au secteur éducatif, doit récupérer rapidement ce logement, en le rattachant aux activités du groupe scolaire Prairial,

Considérant le souhait de Monsieur Daniel LAURENT, de disposer d'un autre logement,

Considérant la disponibilité du logement sis au 1er étage du groupe scolaire de la Conque,

**DECIDE**

Article 1 : d'établir une Convention d'Occupation Précaire, avec Monsieur Daniel LAURENT, pour une durée de 1 an, renouvelable une seule fois pour la même durée, qui prendra effet à compter de sa date de signature, pour l'occupation du logement sis au groupe scolaire de la Conque, 1 allée André Verdilhan - 13127 Vitrolles.

Article 2 : de fixer le montant mensuel du loyer H.T à 410 €.

Article 3 : de fixer le montant des provisions de charges mensuelles à 125 €.

Article 4 : de fixer à 410 €, le montant du dépôt de garantie, équivalent à 1 mois de loyer.

Article 5 : d'en imputer les recettes au budget "fonctionnement" de la Commune de Vitrolles.

Article 6 : La présente Décision du Maire entre en vigueur dès sa signature et les formalités de l'article L 2131.1 du CGCT accomplies.

Article 7 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet et Monsieur le Trésorier.

Loïc GACHON  
Maire de Vitrolles

